



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023**

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, sur convocation en date du 17 mars 2023, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Christelle Ardouin, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Emmanuel Lemerancier, Daphnée Blay

Pouvoirs : Julie Rabinand a donné pouvoir à Stéphane Daufouy
Agnès Amorim a donné pouvoir à Céline Champenois
Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Nathalie Flauraud
Henriette Legal a donné pouvoir à Soizic Leroux
Adeline Masson a donné pouvoir à Christelle Ardouin
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Elodie Sabathier a donné pouvoir à Emmanuel Lemerancier
Sophie Maure a donné pouvoir à Daphnée Blay

Absent : Thibaut Onasch

Stéphane Daufouy est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 9 FEVRIER 2023

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 19 voix pour et 3 abstentions.

Une information est faite sur les indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2022. Il y a eu notamment l'impact de l'augmentation du point d'indice.

2- ADMINISTRATION

2.1 – Enquête publique sur la carrière du Padé à Campbon – avis

Monsieur le Maire indique que la commune de La Chapelle-Launay a été sollicitée par la Préfecture pour donner un avis dans le cadre de l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale portée par la société SOCAC en vue de la poursuite de l'exploitation de la carrière dite « Le Padé » à Campbon. Il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisation pour lequel l'avis des communes limitrophes est demandé.

La demande de renouvellement de la carrière « Le Padé » sollicitée par la société SOCAC est rendue nécessaire car son arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 l'autorise à extraire des matériaux sur la commune de Campbon, incluant la remise en état, jusqu'au 26 avril 2021. Cet arrêté préfectoral a été complété par l'arrêté préfectoral de prolongation de l'activité en date du 25 mars 2021 pour une période de 2 ans, soit une durée d'exploitation, incluant la remise en état du site, jusqu'au 26 avril 2023.

Au terme de ce délai, il restera du gisement de matériaux à exploiter au sein de la carrière et la remise en état ne sera pas finalisée.

Ce renouvellement permettrait la pérennisation de ce site pour trente ans, en limitant l'extraction à 50 000 tonnes par an et en permettant l'accueil et le stockage de matériaux inertes à hauteur de 300 000 tonnes maximum par an, en maintenant les mêmes conditions d'exploitation par ailleurs.

Voici les éléments clefs de la demande de renouvellement d'autorisation :

Caractéristiques		Actuel		Projet de renouvellement	
Emprise		26 ha 65 a 60 ca		26 ha 16 a 62 ca2	
Extraction	Excavation actuelle	194 730 m ²		194 730 m ²	
Profondeur maximale		- 70 mNGF		- 70 mNGF	
Zone d'extraction		-		27 000 m ²	
Profondeur maximale		-		- 25 mNGF	
Production maximale		400 000 tonnes/an		50 000 tonnes/an	
Puissance de l'installation de traitement		155 kW		790 kW	
Accueil des déchets inertes	Volume de la fosse à remblayer	4 500 000 m ³		4 500 000 m ³	
Maximum de déchets inertes		100 000 tonnes/an		300 000 tonnes/an	
Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes		38 900 m ²		38 900 m ²	
Remblayage		Remblayage partiel de l'excavation avec des déchets inertes (stériles d'exploitation du site + déchets inertes extérieurs non valorisables) autorisé		Poursuite du remblayage de l'excavation	
Remise en état		1 plan d'eau constituant une réserve pour l'irrigation agricole + zones naturelles		Constitution d'une plateforme enherbée sur la zone actuellement en cours de remblayage et sur l'aire de stockage sur le secteur est, pour un projet éventuel de parc photovoltaïque. Un plan d'eau privé à vocation naturelle sera créé au niveau de l'excavation non remblayée sur le secteur est de la fosse actuelle. Celui-ci pourra servir pour l'irrigation agricole.	

Le dossier complet déposé par la SOCAC est accessible sur le site suivant : <https://www.registredemat.fr/socac-pade-ep> ou à disposition en mairie.

L'enquête publique est ouverte à la mairie de Campbon du jeudi 9 mars au mardi 11 avril 2023.

Madame Flauraud a regardé les nuisances possibles de ce projet pour la commune. Les hameaux proches sont La Touche Haute et La Maillardais et peuvent être gênés par le passage des camions et les poussières dues à l'exploitation du site.

Madame Blay demande si c'est la commune qui doit prévenir les habitants ; c'est la SOCAC qui prévient les habitants.

Voici la proposition d'avis pour la commune de La Chapelle-Launay :

La commune de La Chapelle-Launay émet un avis favorable au projet de poursuite de l'exploitation de la carrière dite « Le Padé » à Campbon.

Elle émet deux remarques sur le dossier présenté dans le cadre de l'enquête publique :

Le projet se situe sur le territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon qui regroupe 11 communes et non pas sur la Communauté de communes Loire et Sillon qui n'existe plus (DOC2_Etude impact partie 1 sur 2_Version 2_Septembre 2022, page 87).

Concernant la prévenance des habitants à proximité lors de tirs de mines, les modalités pour s'inscrire ne sont pas précisées dans le document alors que l'information pourrait être donnée en mairie aux personnes concernées. Sur la commune, sont concernés les hameaux de La Touche Haute et de la Maillardais.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide l'avis favorable du conseil municipal sur cette demande de renouvellement d'exploitation de carrière.

3- FINANCES

3.1 – BUDGET COMMUNAL

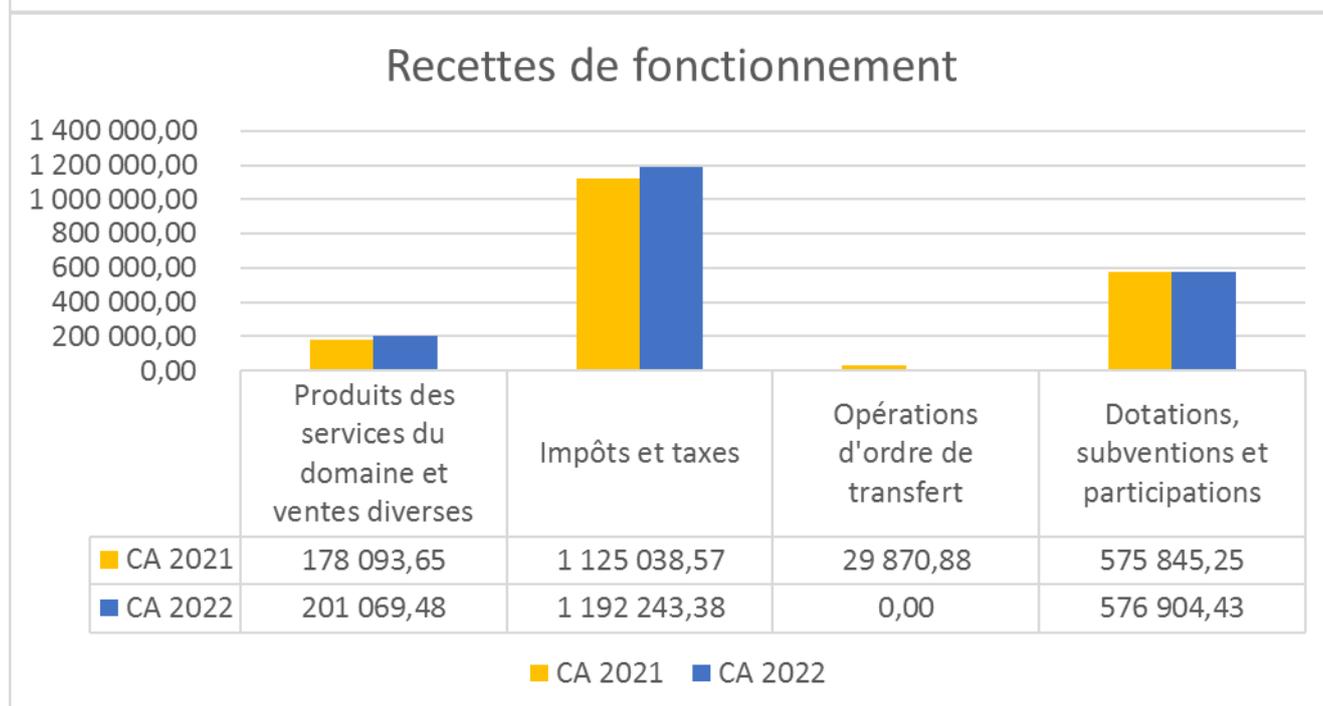
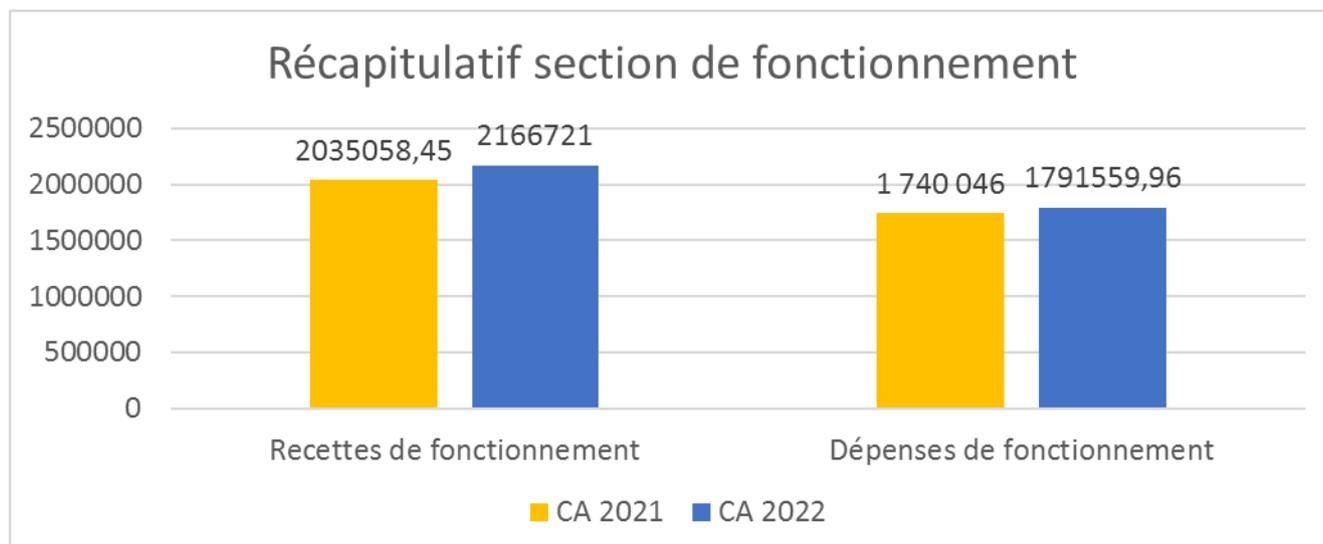
- Compte de Gestion 2022

Monsieur Huou rappelle que le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

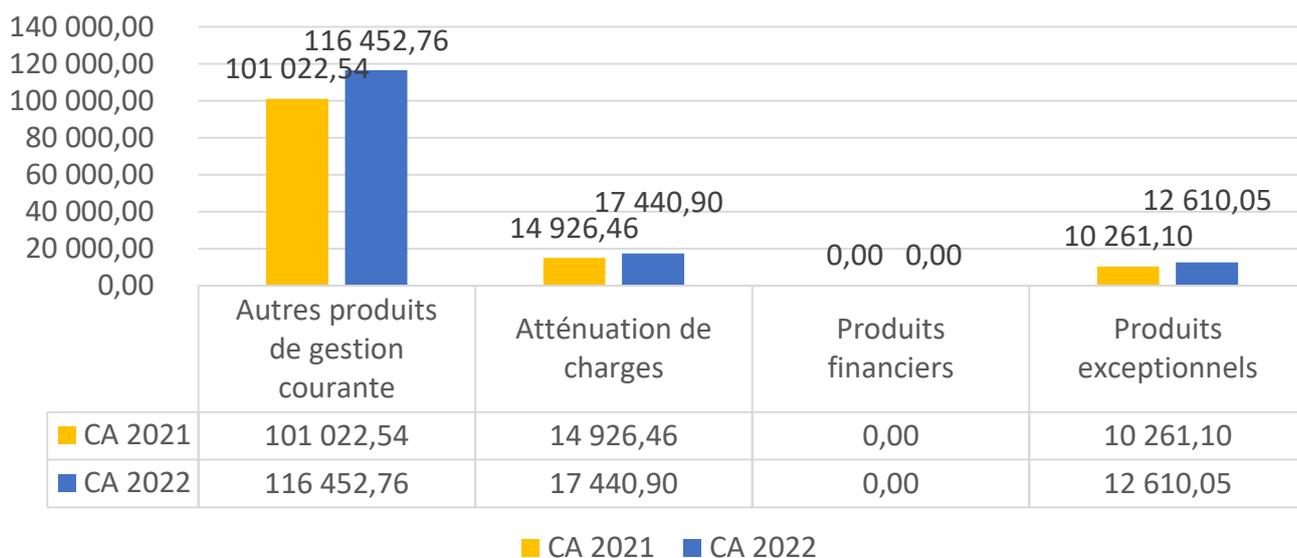
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 001 933,93 €	2 593 178,49 €	4 595 112,42 €
Titres de recettes émis (b)	982 151,94 €	2 117 212,25 €	3 099 364,19 €
Réduction de titres (c)	0.00 €	491,25 €	491,25 €
Recettes nettes (d=b-c)	982 151,94 €	2 116 721,00 €	3 098 872,94 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 001 933,93 €	2 593 178,49 €	4 595 112,42 €
Mandats émis (f)	849 748,00 €	1 827 186,66 €	2 676 934,66 €
Annulation de mandats (g)	0.00 €	35 626,70 €	35 5626,70 €
Dépenses nettes (h=f-g)	849 748,00 €	1 791 559,96 €	2 641 307,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	132 403,94 €	325 161,04 €	457 564,98 €
(h-d) Déficit			

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget communal.

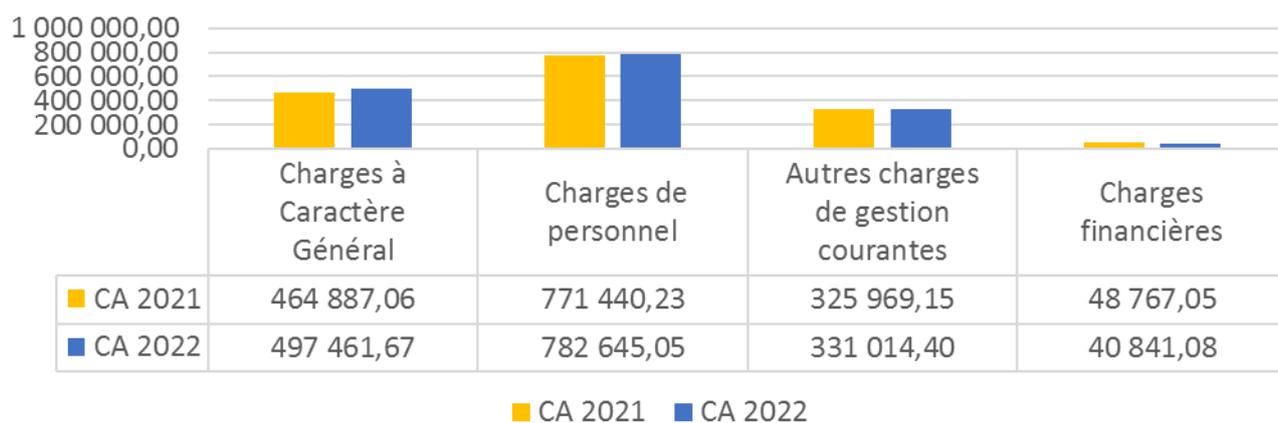
- Compte Administratif 2022



Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement

100 000,00
80 000,00
60 000,00
40 000,00
20 000,00
0,00

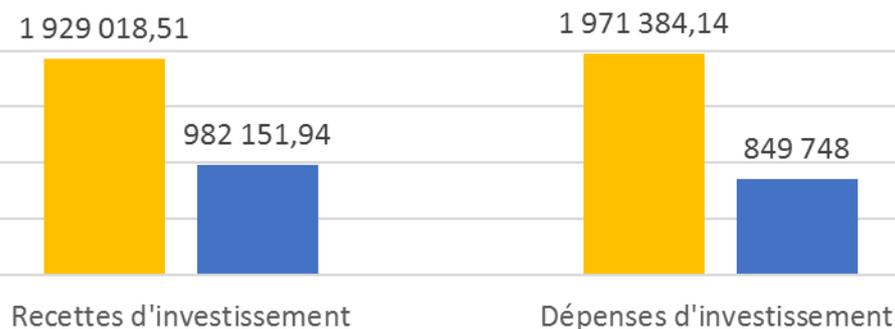
	Charges spécifiques	Atténuations de produits	Opérations d'ordres de transfert entre section	Dotations aux amortissements
■ CA 2021	44 943,27 €	44 314,20 €	39 725,04 €	
■ CA 2022	109,00 €	43 921,20 €	94 168,50 €	1 399,06 €

■ CA 2021 ■ CA 2022

Monsieur Daufouy demande l'explication de l'augmentation du poste 'Opérations d'ordres de transfert entre sections' : il s'agit de l'amortissement de la vente de l'Abbaye de Blanche Couronne.

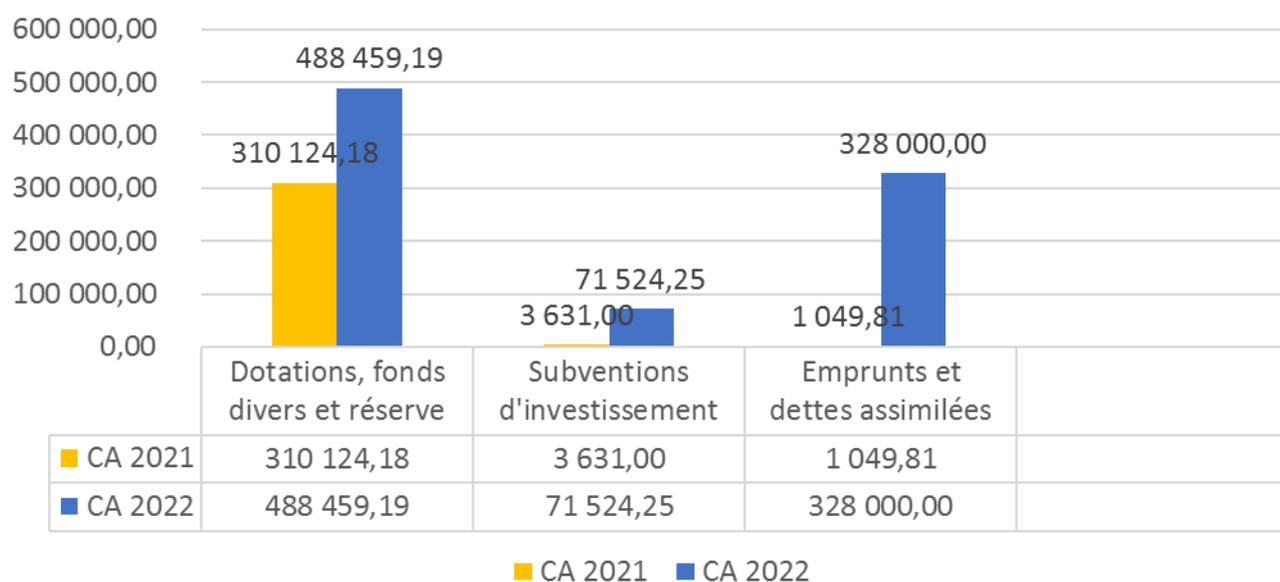
Récapitulatif section d'investissement

2 500 000,00
2 000 000,00
1 500 000,00
1 000 000,00
500 000,00
0,00

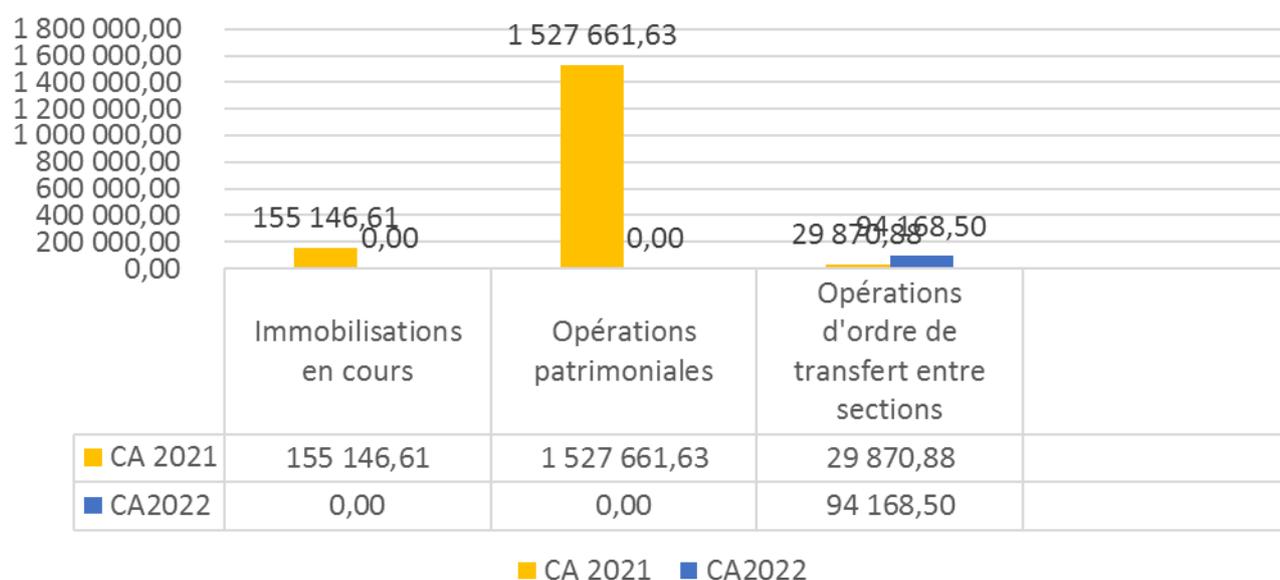


■ CA 2021 ■ CA 2022

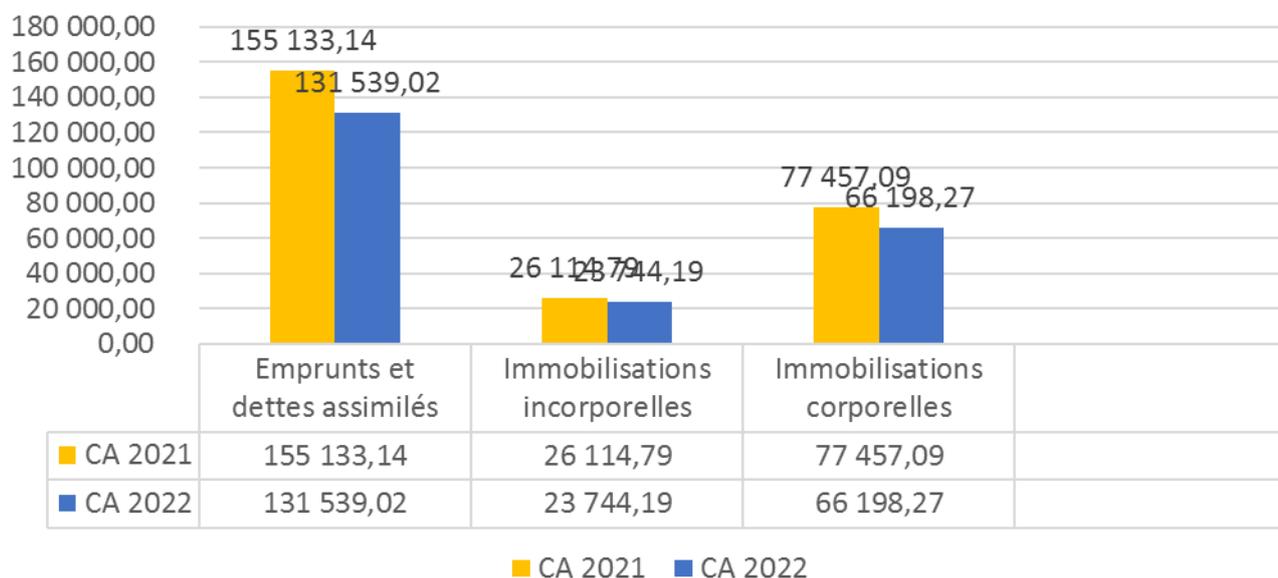
Recettes d'investissement



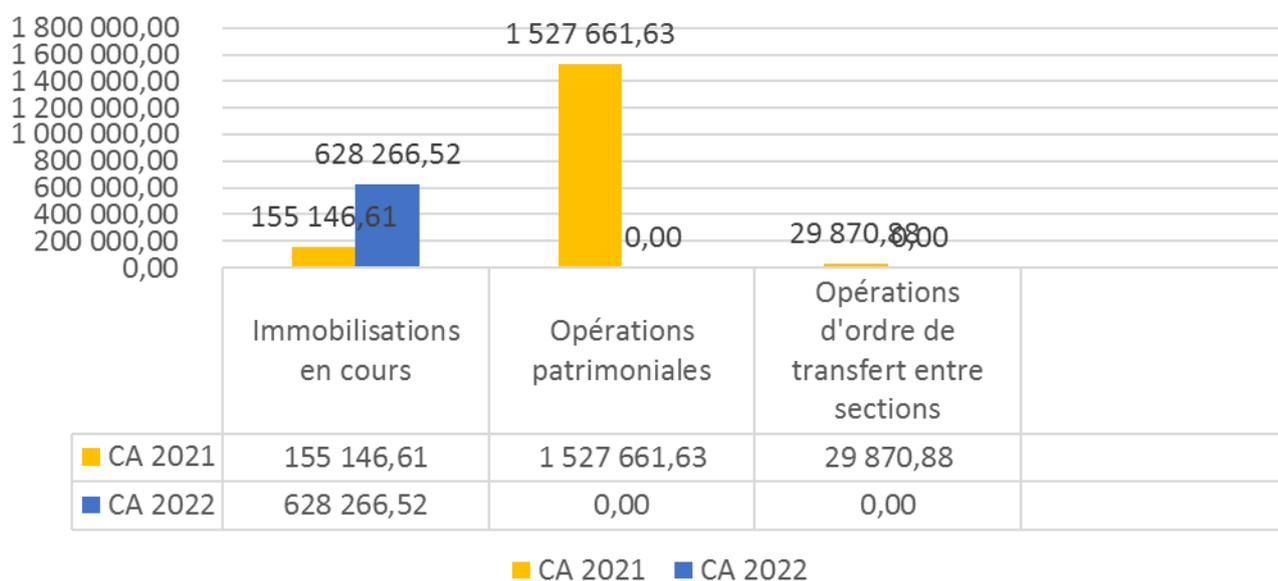
Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Dépenses d'investissement



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2022 du budget communal.

- Affectation du résultat 2022

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2022	1 791 559,96	Dépenses 2022	849 748,00
Recettes 2022	2 116 721,00	Recettes 2022	982 151,94
Résultat 2022 (R-D)	325 161,04	Résultat 2022 (R-D)	132 403,94
Excédent reporté 2021	595 577,84	Déficit reporté 2021	- 188 315,57
Résultat cumulé 2022	920 738,88	Résultat cumulé 2022	- 55 911,63

RESULTAT DE L'ANNEE 2022	457 564,98 €
RESULTAT CUMULE 2022	864 827,25 €

Ce résultat cumulé sera augmenté ou diminué des Restes à réaliser (RAR).

Restes à réaliser 2022	
Restes à réaliser : Dépenses	468 818,56
Restes à réaliser : Recettes	302 842,00
soit reste à réaliser	- 165 976,56

L'excédent de fonctionnement doit donc couvrir

le résultat cumulé 2022 : - 55 911,63€
et le reste à réaliser 2022 : - 165 976,56 €
soit - 221 888,19 €

Il est proposé l'affectation suivante :

AFFECTATION BUDGET 2023	
compte 1068 (RI)	221 888,19 €
compte 002 (RF)	698 850,69 €
compte 001 (DI)	55 911,63 €

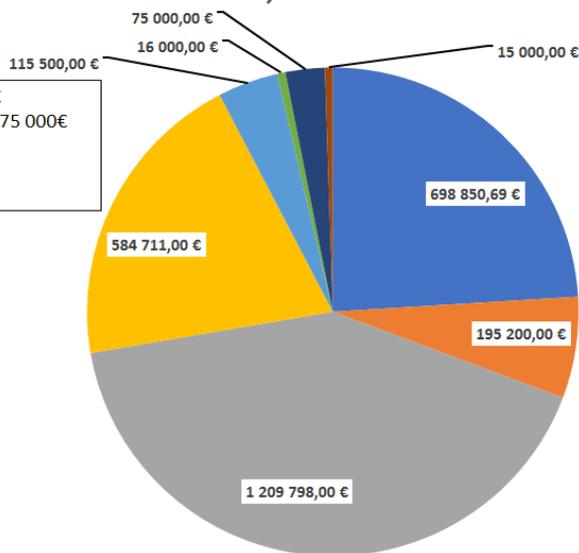
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2022 du budget communal.

Monsieur Huou présente un état de l'endettement de la commune. Monsieur Lemerrier précise qu'il s'agit de chiffres hors Presbytère.

Recettes de fonctionnement : 2 910 059,69€

Produits exceptionnels : Vente de la maison Ayala au bailleur social = 15 000€
Opérations d'ordre, transfert entre sections : sortie maison Ayala des actifs = 75 000€
Impôts et taxes :
 - + 6,9% par rapport à 2022
 - Taxes locales : bases locatives = + 7,1%, taux taxes = + 2%

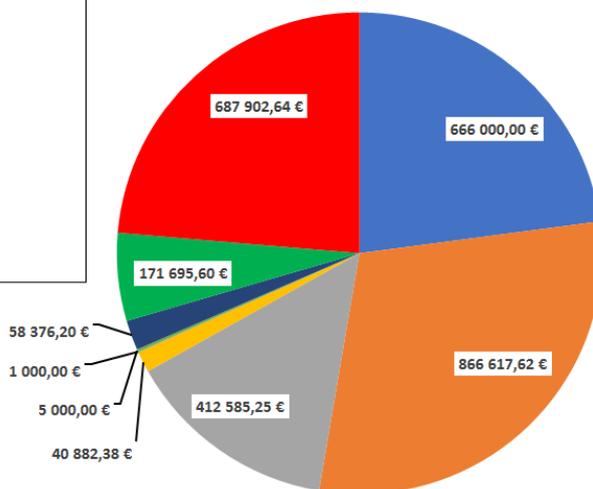
- Excédent de fonctionnement cumulé
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Opération d'ordre, transfert entre sections
- Remboursements personnel + divers



Dépenses de fonctionnement : 2 910 059,69€

Charges à caractère général : Budget en hausse de 11,7%
 - Energies : 120 000€ en hausse de 82%
 - Fauchage : Facture 2022 de 32 455,37€ à payer en 2023
Dépenses de personnel : Budget en hausse de 8,9%
 - Prise en compte de la hausse du point d'indice pour l'année entière
 - Personnel recensement soit environ 8 000€
 - Sécurisation budget
Charges de gestion courantes : Budget en hausse de 9,6%
 - Participation SDIS = + 14 482€
 - indemnités élus : Intégration hausse du point d'indice sur l'année entière
Opérations d'ordres, transfert entre sections :
 - Sortie maison Ayala des actifs = 90 000€
 - Amortissements dont Blanche Couronne = 81 695,60€

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Intérêts d'emprunt
- Charges spécifiques
- Dépréciations et amortissements
- Atténuations de produits
- Opération d'ordre, transfert entre sections
- Virement à la section investissement



Recettes d'investissement : 2 117 811,63€

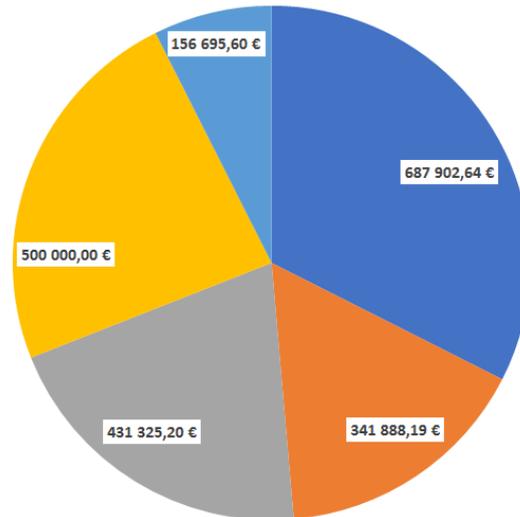
Dotations fonds divers et réserves :

- Affectation résultat 2022 = 365 498,2€
- FCTVA = 70 000€
- Taxe d'aménagement = 50 000€

Subventions :

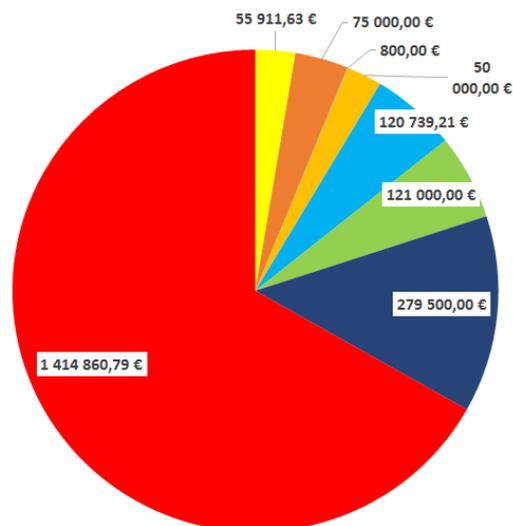
- Rénovation énergétique mairie et école = 367 141,20€
- Presbytère = 50 000€
- Plan de relance 2021 voirie mobilité = 8 472€
- Etude centre bourg = 5 712€

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Emprunt Presbytère
- Transfert de la section fonctionnement



Dépenses d'investissement : 2 117 811,63€

- Déficit année n-1 section investissement
- Maison Ayala sortie des actifs
- 1% taxe aménagement CCES
- Remboursement subvention Blanche Couronne
- Remboursement capital des emprunts
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours



Un point est fait sur le local du Pilory pour lequel la mairie va engager le projet en recherchant des subventions.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 du budget communal.

3.2– Participations 2023

Monsieur Huou présente les participations prévues pour l'année 2023 :

PARTICIPATIONS	2022	2023
Caisse des écoles fournitures scolaires	11 644,23 €	12 761,44 €
OCCE Jules Verne sortie scolaire	2 363,94 €	2 595,40 €
OCCE Jules Verne	1870,36 €	1 986,32 €
Sous total 1	15 878,53 €	17 343,16 €
CCAS	6 000,00 €	8 500 €
sous total 2	6 000,00 €	8 500 €
SDIS 44	87 018,00 €	101 005,00 €
sous total 3	87 018,00 €	101 005,00 €
Animation sportive départementale	2 233,00 €	2 236,00 €
Office des sports Estuaire et Sillon	334,95 €	335,00 €
Fondation du patrimoine	230,00 €	500,00 €
Association des maires 44	823,02 €	824,05 €
Bruded	1 020,80 €	1022,08 €
CAUE	160,00 €	480,00 €
Apiculteurs jardin des abeilles	200,00 €	200,00 €
Sous total 4	5 001,77 €	5 597,13 €
Total de 1 à 4	113 898.30 €	132 445,29 €

Participation aux frais scolaires	2022	2023
Fournitures	53.17 €	56,47 €
Sorties scolaires	11,42 €	12,13 €
Activités culturelles écoles	8.74 €	9.28 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants proposés pour les participations 2023.

3.3 – BUDGET CAISSE DES ECOLES

- Compte de Gestion 2022

Monsieur Huou rappelle que le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales(a)		14 427,84 €	14 427,84 €
Titres de recettes émis (b)		11 644,23 €	11 644,23 €
Réduction de titres (c)		0.00 €	0.00 €
Recettes nettes (d=b-c)		11 644,23 €	11 644,23 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		14 427,84 €	14 427,84 €
Mandats émis (f)		11 634,74 €	11 634,74 €
Annulation de mandats (g)		0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h=f-g)		11 634,74 €	11 634,74 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit		9,49 €	9,49 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de la caisse des écoles.

- Compte Administratif 2022

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Solde de Fonctionnement
11 634,74 €	11 644,23 €	9,49 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2022 du budget de la caisse des écoles.

- Affectation du Résultat 2022

FONCTIONNEMENT	€
Dépenses	11 634,74
Recettes	11 644,23
RESULTAT	9,49
Excédent reporté N-1	2 624,10
RESULTAT CUMULE	2 633,59

Affectation de la totalité de l'excédent

BP 2023	
Compte 002 (RF)	2 633,59 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2022 du budget de la caisse des écoles.

- Budget Prévisionnel 2023

DEPENSES			
ART	DESIGNATION	BP 2023	Observations
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
6067	Fournitures scolaires	15 395,03	Participation fournitures scolaires
TOTAL 60		15 395,03	
TOTAL DEPENSES		15 395,03	
RECETTES			
ART	DESIGNATION	BP 2023	Observations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
002	Excédent de fonctionnement	2 633,59	Résultat de clôture de l'exercice (N-1) => c'est le résultat cumulé
TOTAL 002		2 633,59	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
74741	Communes	12 761,44	
TOTAL 74		12 761,44	
TOTAL RECETTES		15 395,03	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 de la caisse des écoles.

3.4 – Taux des taxes locales 2023 (Jean-Paul Huou)

La commune doit délibérer tous les ans sur les taux d'imposition des taxes locales (taxe foncière propriétés bâties et taxe foncière propriétés non bâties) ; à compter de 2023, la commune peut statuer sur le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation de 2 % des taxes foncières, soit les taux suivants :

	2022	2023	Evolution
Taux taxe habitation	17,72 %	18,07 %	+2%
Taux taxe foncière sur propriétés bâties	31,31%	31,94%	+2%
Taux taxe foncière sur propriétés non bâties	51,78%	52,81%	+2%

Monsieur Lemerrier remarque qu'il faudrait voter les éléments dans l'ordre car le budget prévisionnel voté incluait ces prévisions de taux. Il est donc inutile de voter les taux de taxes à ce moment-là du conseil.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les taux des taxes locales pour l'année 2023.

Monsieur Lemerrier déplore l'absence de nombreux conseillers municipaux à ce conseil municipal important car il vote le budget.

4 – INFORMATIONS

4.1 – Décisions du Maire

- signature d'un bail avec une kinésithérapeute pour l'occupation du local disponible à la maison médicale à compter du 11 avril 2023.
- signature d'un contrat de prêt à usage avec la société Gama29 pour la mise à disposition gracieuse d'équipements suite à la renégociation du marché de matériel d'entretien des locaux.
- signature d'un devis de 2 094 € avec l'entreprise Socotec concernant la vérification périodique des installations électriques et gaz des bâtiments communaux.
- signature d'un accord de participation de 6 966,14 € avec Territoire d'Energie de L.A pour le changement d'éclairages publics énergivores rue du Tertre et Impasse du Pré de la Forge.
- révision allégée n°1 du PLU : fin de la concertation le 30 mars, annonce de l'enquête publique du mardi 11 avril au vendredi 12 mai
- PLUi – groupe de travail sur la version 2 du PADD : mercredi 5 avril à 20h ; les conseils municipaux sont invités à donner leur avis en vue du COPIL du 11 avril
- séminaire Pôle métropolitain du 23 mars reporté le 8 juin
- marché presbytère lancé avec remise des offres au 7 avril 2023
- randonnée citoyenne le 25 mars 2023
- après-midi jeux le 1er avril 2023 sur une idée du comité consultatif Enfance Jeunesse
- plénière conseil municipal sur suites étude centre bourg le 15 mai à 20h

La séance est levée à 22h04.